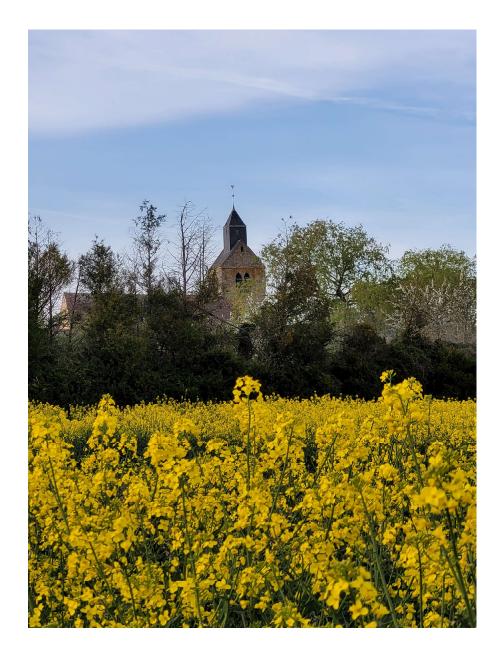
BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL N°83 Avril 2022

EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buisson-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'Epauche, Le Fays, La Fresnois, L'hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.



MAIRIE:

5, Route de la Ferté-Gaucher 77320 CHOISY-EN-BRIE

2 01 64 75 81 90

mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr- www.choisy-en-brie.fr

LE MOT DU MAIRE





Chères Choiséennes, Chers Choiséens,

L'élection Présidentielle vient de s'achever avec comme en 2017, la victoire de M. Emmanuel MACRON, face à Mme Marine LE PEN, et l'importance de votre participation à ce scrutin, supérieure à la moyenne nationale est tout à fait honorable.

Je compte sur vous pour renouveler une telle mobilisation pour les élections législatives des 12 et 19 juin. Une abstention record serait préjudiciable pour notre démocratie. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à la salle Rivère.

Comme vous pourrez le constater dans les pages suivantes, notre budget a été voté le 1 er avril 2022 (ce n'est pas un poisson !), et s'établit, en fonctionnement à hauteur de 993 673,48 €, et 1 245 382,82 € en investissement.

Comme toutes les collectivités, nos dépenses de fonctionnement vont être lourdement impactées par la hausse des coûts de l'énergie et des matériaux, du fait de la crise en Ukraine. Une fois de plus, une gestion rigoureuse s'impose pour faire face à ces diverses augmentations (+ 25 000 € pour l'énergie) et conforter notre choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Vous pourrez constater une hausse de plus de 500 000 € des travaux d'investissement par rapport à ceux budgétés l'année dernière. Ce montant est dû principalement au report d'une partie des travaux du contrat rural non réalisés en 2021, mais également à une dépense inattendue et imprévisible. En effet, dans le cadre du programme de recensement et de reconnaissance des ponts et ouvrages, il a été constaté des défauts structurels majeurs sur le Pont de l'Epauche, nécessitant sa reprise immédiate pour éviter tout risque d'effondrement : coût de l'opération 250 000 €.

Les travaux de sécurisation de nos rues principales sont en cours et seront terminés avant l'été.

Après l'acquisition d'un local 12 Grande Rue, et quelques mois de travaux d'aménagement, j'ai le plaisir de vous annoncer l'arrivée de Clélia DONNA, ostéopathe, à compter du 30 mai prochain. Je compte sur vous pour lui réserver le meilleur accueil.

Tous ces projets sont bien sûr réalisés sous réserve de l'obtention des subventions demandées, pour en limiter l'impact budgétaire. J'en profite d'ailleurs, pour remercier l'ensemble des financeurs (Etat, Région et Département) sans lesquels il serait impossible de réaliser autant de travaux sur notre commune.

Une dernière info, dans le cadre de la restructuration du personnel des services administratifs, la Mairie sera fermée au public les lundis à partir du 1^{er} juin prochain.

Plus que jamais, alors que la guerre et tout son cortège d'atrocités et d'exactions est à nos portes, nous avons le devoir de mémoire. Au-delà de ce devoir de mémoire nous devrions tous, à quelque niveau que ce soit, militer pour la paix! Au nom du conseil municipal je vous invite à participer à la cérémonie de l'armistice de mai 1945 le 8 mai prochain : rassemblement à 11h devant la Mairie et défilé jusqu'au monument aux morts. A l'issue de cette cérémonie nous prendrons le verre de l'amitié à la salle Legac.

Pour conclure, je veux avoir une pensée pour tout le peuple Ukrainien, soumis à l'oppression, et je vous invite à apprécier et savourer l'instant présent.

Votre Maire

Daniel TALFUMIER

ÉTAT CIVIL

Bonjour les bébés

Le 10 janvier 2022 Nolann QUEMET Le 27 mars 2022 Kélya COLNET

Ils nous ont quittés

Le 10 février 2022 Gilbert PAQUIER
Le 10 mars 2022 Gérard APAUTES
Le 21 avril 2022 Maurice HENNEQUIN

FERMETURE DE LA MAIRIE

A partir du 30 mai prochain, la mairie n'accueillera plus le public le lundi matin. Les horaires d'ouverture seront désormais du mardi au samedi de 9h à 12h.

URBANISME

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Depuis plusieurs années maintenant, un groupe d'élus en collaboration avec le service « urbanisme » de la CC2M et le cabinet AUDDICE travaillent sur la mise en place du PLUI. Projet d'aménagement et d'urbanisme des 31 communes de la CC2M, l'objectif est de rassembler les communes et les différents acteurs du territoire (habitants, agriculteurs, acteurs publics et économiques) au sein d'un projet commun et solidaire. Il verra le jour à l'horizon 2024. D'ici cette échéance, pour celles et ceux qui le souhaitent, un registre dans lequel vous pouvez faire part de vos requêtes est disponible en mairie ou au siège de la CC2M – 1, rue Robert Legraverend 77320 LA FERTE GAUCHER.

Dépôt des pièces d'urbanisme en ligne

Les dossiers de demande d'urbanisme (déclarations préalables de travaux, permis de construire ...) sont à déposer en mairie ou, depuis le 1er janvier 2022, par voie dématérialisée.

Pour ce faire, rendez-vous sur notre site internet <u>www.choisy-en-brie.fr</u>, cliquez sur « vos démarches », « urbanisme » puis sur le lien CC2Morin Démarches d'urbanisme. Vous accéderez directement à la page de constitution et de dépôt des dossiers.

La mairie peut vous recevoir sur rendez-vous pour préparer et étudier la faisabilité de votre projet.

INFOS PRATIQUES

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales et que vous souhaitez voter aux prochaines élections législatives, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 4 mai 2022 ou par dépôt ou envoi d'un formulaire papier jusqu'au 6 mai 2022.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Voici les résultats des deux scrutins pour l'élection présidentielle qui se sont déroulés les 10 et 24 avril 2022. 942 personnes inscrites sur la liste électorale de notre commune dont 741 votants au 1er tour et ?? votants au 2ème tour, à savoir :

1er tour	Nathalie ARTHAUD: 3 Anne HIDALGO: 4 Fabien ROUSSEL: 8 Philippe POUTOU: 9 Yannick JADOT: 18 Jean LASSALLE: 18 Nicolas DUPONT AIGNAN: 23 Valérie PECRESSE: 50 Eric ZEMMOUR: 50	78,66% de participation Exprimés : 724 Blancs : 10 Nuls : 7
	Jean Luc MELENCHON: 94 Emmanuel MACRON: 167 Marine LE PEN: 280	
2ème tour	Emmanuel MACRON : Marine LE PEN :	?? % de participation Exprimés : Blancs : Nuls :

DEMOLITION ET REMPLACEMENT DU TRANSFORMATEUR DE LA FRENOIS







Installé depuis plus de cinquante ans, l'ancien transformateur situé rue du gué à la Frénois a été démoli et remplacé. Ce nouvel agencement était nécessaire pour se confomer aux nouvelles normes.

TRAVAUX DANS LE LOCAL 12 GRANDE RUE

Les travaux du local 12, grande rue arrivent à leur fin. Cet ancien salon de coiffure devenu agence immobilière accueille désormais deux cabinets médicaux avec une pièce privative commune.

Une salle d'attente sera mise à la disposition de la patientèle des deux professionnels.

Merci aux entreprises BAUJARD, CORCESSIN, EMB, LEBATARD, PHILIPPE, RODRIGUES et SELLIER qui sont intervenus sur ce chantier.

Sans oublier bien évidemment la contribution de nos agents techniques, Ewen, Jeremy et Sébastien.







MISE EN PLACE DE L'ANTENNE ORANGE



Alors que sa mise en service était prévue le 08 octobre 2019, l'antenne ORANGE est enfin implantée.

Non seulement cet édifice de 30 mètres de haut et 1,40 mètres de diamètre va permettre de satisfaire aux éxigences de qualité du réseau de téléphonie mobile ORANGE, mais il génère également dores et déjà un revenu pour la commune.

En effet, cette opération est encadrée par un bail de 12 ans renouvelable pour un loyer de 6 000 € nets par an avec une indexation annuelle de 2%.



SECURISATION DES ENTREES DU VILLAGE



Une météo clémente nous a permis de démarrer les travaux de sécurisation des entrées du village.



La première phase du projet – Route de La Ferté-Gaucher- est achevée. Les aménagements éffectués vont, non seulement, permettre de faire ralentir les véhicules mais aussi de mettre fin au stationnement sur le trottoir pour rendre la place aux piétons. Des aménagements similaires vont être effectués Route de Melun et Route de Coulommiers.

BUDGET COMMUNAL 2022

Le budget 2022 a été voté le 1er avril 2022 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>: 993 673,48 € dont dépenses courantes 202 151,48 €, personnel 194 160,00 €, gestion courante (dont écoles) 302 220,00 €, diverses 15 550,00 €, atténuation de charges 98 592 €.

Recettes: 993 673,48 € dont impôts et taxes 582 100,00 € dotations 198 500,00 €, autres 15 000,00 €.

a) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 ne subiront pas d' augmentation, compte tenu du coefficient de revalorisation des bases qui est de 1,034 et qui va mathématiquement générer une augmentation des sommes à payer pour les administrés. Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 380 000 €.

	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	Pas de vote suite réforme		
Taxe foncière sur le bâti	16,92%	16,92% + 18%	34,92%
Taxe foncière sur le non bâti	35,00%	35,00%	35,00%

b) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat (DGF) s'élèveront à 95 500 € soit une baisse de 1 % par rapport à l'an passé, due en partie à une diminution de la population. Les dotations de solidarité rurale et de péréquation sont estimées à $46\ 000\$ €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>: 1 245 382,82 € dont remboursement de la dette 73 500 €, acquisitions immobilières 167 992 €, travaux bâtiments 462 600 €, voirie 184 460 €, acquisition matériel 35 200 €.

<u>Recettes</u> :1 245 382,82 € dont FCTVA 27 000 €, cession terrains 112 500 €, taxe d'aménagement 17 000 €, subventions 426 650 €, emprunt 225 000 €.

a) Les principaux projets des années 2022 à 2023 :

- Travaux de mise en accessibilité aux PMR de la mairie et de l'église, agrandissement et mise aux normes du local technique, rénovation de la salle associative « Rivère », dans le cadre du contrat rural : 232 145 €
- Changement des huisseries de la mairie : 48 990 €
- Réfection des sanitaires et du chauffage de la salle polyvalente, dans le cadre du fonds d'équipement rural : 140 550 €
- Confortation de la poutre de l'église qui menace la sécurité de l'édifice, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux : 98 750 €
- Travaux d'aménagement du local commercial : 31 100 €
- Travaux de sécurisation des entrées de village : 3 960 €
- Réfection en urgence d'un pont suite inspection et situation jugée dangereuse : 180 500 €

b) Les subventions d'investissements prévues :

Département	125 860 €
Région	86 940 €
DETR	75 450 €
DSIL	138 400 €

L'importance des projets à mettre en œuvre au titre des travaux d'investissement a amené le Conseil Municipal à adopter une gestion pluriannuelle des investissements lors du budget 2021, afin de lisser la charge sur plusieurs années.

Les travaux n'ayant pas été engagés au titre de l'année 2021, une mise à jour de cette autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) a été votée pour l'année en cours et l'année suivante.

c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 515 €/habitant.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 273 €/habitant ; 403 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'élèvent à 602 €/habitant.

d) Etat de la dette

A fin 2022, l'encours de la dette sera de 499 800 € soit 360 €/habitant.

DE MAUVAIS OEIL



Un nouveau dépôt sauvage dans la plaine du Buisson Bailly.

Nous vous rappelons les heures d'ouverture de la déchetterie la plus proche de notre village, située à Jouy-sur-Morin :

- Lundi Mercredi Vendredi de 14h à 17h45,
- Samedi de 9h à 11h45 et 14h à 17h45,
- Dimanche de 9h à 11h45

Fermeture les mardis et les jeudis et pour les jours fériés, consulter le site Internet du SMITOM.

SOLIDARITE UKRAINE

La Société HUBBARD, entreprise mondiale qui travaille pour le transport des oeufs des fermes GEORGE et RENARD à CHOISY EN BRIE nous a proposé d'organiser une aide collective en fournissant des produits alimentaires non périssables et d'hygiène pour faire face à l'arrivée massive de 300 000 Ukrainiens en Pologne.

Des cartons ont été mis à disposition pour recevoir vos dons dans le hangar de Nicolas GEORGE à l'entrée du hameau de l'Epauche.

En trois jours votre générosité a permis de collecter une palette de cartons de denrées alimentaires et d'hygiène à destination des réfugiés. Les transports HUBBARD ont acheminé ces colis à Prusice en Pologne.

Merci pour votre solidarité, et merci à la famille GEORGE pour avoir assuré la logistique de ce convoi.







FRANCE SERVICE

Ce service existe depuis quelques années et est méconnu de bon nombre d'entre nous.

Il sera présent à la mairie de Choisy-en-Brie le 16 mai 2022 de 14h00 à 16h30.

Si vous rencontrez des difficultés pour accomplir en ligne les démarches suivantes concernant :

- l'assurance maladie,
- les allocations familiales,
- la retraite,
- la mutualité sociale agricole,
- les impôts,
- une demande de carte grise,
- le renouvellement des papiers d'identité, permis de conduire,
- l'aide à l'emploi :droits et démarches vers le pole emploi, pour réaliser un CV, une lettre de motivation,
- face à un litige, vous orienter vers un avocat, un notaire, un huissier,

N'hésitez pas à franchir le pas!

Sachez aussi que ce même service est à votre disposition 6, rue Ernest Delbet à La Ferté-Gaucher à la maison des associations

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 01 64 20 54 72.

UNE OSTEOPATHE S'INSTALLE A CHOISY

Clélia DONNA ostéopathe diplômée de l'InstItut Supérieur d'Ostéopathie Paris depuis 2016, va s'installer à Choisy-en-Brie dans le local 12, grande rue à partir du 30 Mai prochain.

Originaire de Seine-et-Marne, et après avoir commencé à exercer en Bourgogne pendant 4 années, elle privilégie un retour aux sources en s'installant dans la région.

Madame DONNA vous recevra sur rendez-vous au cabinet mais également à domicile.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 06.58.43.01.36 ou sur Doctolib.fr



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de Choisy-en-Brie et de ses hameaux. Alors n'hésitez pas à vous inscrire en mairie au 01.64.75.81.90. avant le 30 mai.

Des bons d'achat récompensant les lauréats des derniers concours n'ont pas encore été rétirés. N'hésitez pas à venir en mairie pour les récupérer.

COURSE LONGUE A LA BOCHETIERE



Jeudi 21 avril, les cinq classes élémentaires de l'école La Payenne se sont rendues au hameau "La Bochetière" pour conclure un cycle course longue. Sous un beau soleil printanier, les 111 élèves se sont élancés pour un défi adapté à chaque âge. Courir sans s'arrêter ni marcher pour une durée allant de 15 à 30 minutes.

La sortie s'est terminée par un joyeux pique-nique. Quelle belle réussite.

Merci aux parents qui les ont accompagnés.

FETES DES VOISINS

Cette année, la date officielle de la fête des voisins est le 20 mai.

Plusieurs éditions ont du être annulées en raison du contexte sanitaire. 2022 est l'occasion de renouer avec ces moments de convivialité entre voisins, fort appréciés de tous, mais aussi de faire connaissance avec les nouveaux habitants.

N'hésitez pas à nous faire parvenir des photos pour le prochain bulletin municipal.

WEEK-END SKI

Les 28, 29 et 30 janvier 2022 virent renaître le, maintenant célèbre week-end neige, organisé par Animation Loisirs, et ceci pour le plus grand plaisir de tous.

En effet, privés l'an dernier de montagne pour cause de COVID, c'est avec d'autant plus d'entrain que les participants, skieurs ou non, retrouvèrent les joies de l'altitude et de la glisse.

Ainsi, skis alpins, skis de fond, raquettes ou tout simplement une bonne paire d'après-ski ont été remis, pour l'occasion, au goût du jour.

Le soir, au retour à l'hôtel, le pot de l'amitié, puis les spécialités gustatives locales donnèrent le ton d'une soirée amicalement réussie.

Cette résurrection du week-end neige vit, pour la plus grande satisfaction des organisateurs, l'arrivée de nouveaux participants, tout aussi enjoués que les habitués. Nous espérons les revoir bientôt.





THEATRE A MONTMIRAIL

Le samedi 5 février au soir l'association ANIMATION LOISIRS a organisé une sortie théatre à MONTMIRAIL. La troupe de comédiens Fhélène, sous la direction de Monsieur Jean-Paul Richez, ravit, une fois de plus, les spectateurs par une pièce hilarante et pleine de situations, aussi inattendues et burlesques, les unes que les autres : PANIQUE AU PLAZZA.

Soirée réussie, malgré un nombre de spectateurs réduit et un entracte dénué de rafraichissement pour cause de pandémie.

Décidément, cette troupe théâtrale qui n'a rien à envier à ses cousines parisiennes, nous met chaque fois la joie au cœur. Merci à eux! A l'année prochaine...



CHASSE AUX OEUFS



Le dimanche 10 avril, tout était réuni pour faire de la chasse aux œufs un franc succès :

- Le soleil brillait et le ciel était bleu
- 87 enfants heureux de participer à la recolte annuelle
- des parents ravis et hyper sympathiques
- un lapin de pâques dans une forme olympique

L'équipe de l'amicale scolaire vous remercie et vous retrouve très bientôt.





MANIFESTATIONS A VENIR

1er mai Brocante – Place de la PAYENNE- organisée par l'AS FOOT. Réservation au 06.66.14.84.82

8 mai Marche avec goûter organisée par l'association Les Jeunes d'Autrefois. Réservation au

06.80.90.36.36

8 mai Défilé, comémoration suivis du pot de l'amitié. 11H devant la mairie

11 juin Kermesse des écoles

21 Juin Fête de la Musique. A partir de 18h30 sur la place de l'église

BIEN VIVRE ENSEMBLE

Horaires d'utilisation de matériels bruyants

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants sur l'ensemble du territoire de la commune:

- du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour la tranquilité de tous!

Les animaux de compagnie

Les chiens sont interdits dans l'aire de jeux.

Réglementation générale concernant l'interdiction de brûlage des végétaux

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillement et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation.

S'ils sont produits par des ménages, ces déchets constituent alors des déchets ménagers. Il convient de préciser que, en application de l'annexe II de l'article R.541-8 du code de l'environnement établissant la liste des déchets, les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés.

En conséquence, dès lors que les déchets verts, qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités territoriales, peuvent relever de la catégorie des déchets ménagers et assimilés, le brûlage en est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du <u>règlement sanitaire départemental</u> de Seine-et-Marne.